



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

SPÉCIAL MAI 2012

LA PLACIDIENNE

11, boul. René-Lévesque, Saint-Placide, J0V 2B0
Téléphone: 450-258-1990

CONVOCAATION

La Placidienne tiendra son assemblée générale le 23 mai 2012 à 19 h à la salle Jean-Paul-Carrières au 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide.

Ordre du jour

- Présentation des états financiers 2011
- Présentation du rapport annuel
- Renouvellement de postes au sein du conseil d'administration

Nous comptons sur la participation de la population et des locataires pour combler les postes vacants au sein du conseil d'administration.

Avis donné le 19 avril 2012
par Claire Guindon

RECHERCHE DE NOUVEAU MEMBRE POUR SIÉGER AU C.C.U.

La Municipalité est à la recherche de personnes à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) pour une période de deux (2) ans. Le devoir du C.C.U. est d'étudier des dossiers qui lui sont transmis par le Conseil municipal ou l'inspecteur en bâtiment afin de formuler une recommandation à cet effet. Les rencontres du Comité consultatif d'urbanisme sont mensuelles ou au besoin. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'aménagement ou de l'urbanisme pour siéger au C.C.U. : il suffit de démontrer de l'intérêt pour l'aménagement du territoire, aimer Saint-Placide et y résider.

Si vous avez répondu "oui" à ces trois (3) critères, le C.C.U. est pour vous! Pour de plus amples informations ou pour soumettre votre candidature, veuillez communiquer avec M. Jean-Claude Millette, au 450-258-2305 poste 229, inspecteur municipal et en bâtiment et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

JOURNÉE RETOUR À LA TERRE POUR UN BEAU JARDIN

L'association des pompiers volontaires de Saint-Placide organise une **VENTE DE COMPOST, samedi le 19 mai 2012, de 9 h à 16 h**, au restaurant Chez Gérard, patate, situé au 2725, route 344, Saint-Placide. Ce compost a été fait par la Régie Intermunicipale avec les feuilles que vous avez ramassées l'automne dernier. La qualité du compost a été assurée par la Régie Intermunicipale.

Profitez-en pour vous procurer plusieurs sacs !

**Coût : Sac de 35 lbs 3 \$ chacun
2 pour 5 \$**

Informations : Mme Sabrina Desroches
514-209-2778



QUI DIT ÉTÉ, DIT BARBECUE

VOICI QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER :

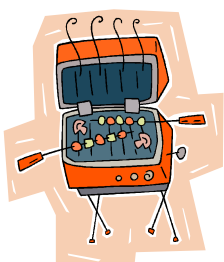
- Bien lire les instructions du fabricant.
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laisser personne s'amuser autour et ne le déplacer pas lorsqu'il est allumé.
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

Quoi faire si le barbecue prend feu

- Fermer le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.

Quoi faire si la bombonne prend feu

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, s'éloigner rapidement et composez le 9-1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.



OFFRE D'EMPLOI - POSTE DE JOURNALIER (26 SEMAINES)

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de journalier (ère) (26 semaines).

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, la personne devra effectuer différentes tâches reliées à l'entretien des installations récréatives et sportives, des infrastructures et des édifices municipaux, du réseau routier, etc. Il assiste les employés des travaux publics dans leurs travaux journaliers. L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi.

Les conditions d'emploi sont : détenir un diplôme d'études secondaires, aimer le travail à l'extérieur, posséder des habiletés manuelles, de l'initiative, une bonne capacité de travail en équipe, et posséder un permis de conduire valide (minimum classe 5). **Être admissible à la mesure subvention salariale d'emploi Québec.**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec M. Jean-Claude Millette au 450 258-2305 poste 229 ou transmettre votre curriculum vitae à son attention par télécopieur au 450 258-3059 ou par courriel à jcmillette@municipalite.saint-placide.qc.ca ou par courrier au 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec) J0V 2B0 **au plus tard le 25 mai 2012, 12 h.**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
Par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Lise Lavigne, directrice générale, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage numéro 5-10-90 de la Paroisse de Saint-Placide, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2012, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carières, située au 281, montée Saint-Vincent.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande numéro 2012-0002

Immeuble : lot 3 395 776 du cadastre du Québec
(construction projetée route 344)

Zone : Résidentielle RA-4

Nature : Autoriser la construction projetée sur le lot 3 395 776 dans la marge avant à 52.12 mètres (171') au lieu de 66.68 mètres (218.76') tel qu'exigé par le règlement de zonage 5-10-90 de la Paroisse de Saint-Placide, art. 3.12, tableau 5.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre la construction projetée dans la marge avant à 52.12 mètres (171') au lieu de 66.68 mètres (218.76') tel qu'exigé par le règlement de zonage 5-10-90 de la Paroisse de Saint-Placide, art. 3.12, tableau 5 sans contrevenir au droit de propriété et à la jouissance paisible des immeubles contigus.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire qui aura lieu le 4 juin 2012 à 20 heures en la salle Jean-Paul-Carières.

Donné à Saint-Placide, ce 14^e jour de mai 2012.

Lise Lavigne
Directrice générale